

CHSCT DU 20 NOVEMBRE 2018

Présidé par Mme Catherine Bergeal, secrétaire générale du Conseil d'Etat, le comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail s'est réuni le 20 novembre 2018.

Le syndicat FO était représenté par M. Patrick Fouinneteau, Mme Catherine Magri, titulaires et Mmes Colette Goussi et Isabelle Nio, suppléantes.

L'ordre du jour a été examiné point par point et le procès-verbal de la précédente séance du 29/06/2018 a été adopté.

1/ Suivi des mesures relatives à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail dans les juridictions administratives :

Examen des registres de santé et de sécurité au travail (inscriptions portées du 1er mai 2018 au 30 septembre 2018).

L'administration fait une synthèse des observations mentionnées dans les registres concernant 19 juridictions.

Les observations relèvent généralement des difficultés d'ambiance thermique, de chutes dans les escaliers, de sécurité incendie.

Toutes les observations consignées ont obtenu des réponses de la part des chefs de juridiction.

2/ Bilan et perspectives des interventions de la direction de l'équipement du Conseil d'Etat :

Examen des questions retenues lors de la réunion préparatoire du 20/11 :

Le point de l'accessibilité au TA de Limoges est évoqué, en particulier en raison de l'absence d'ascenseur. Le bâtiment est ancien et reste difficile à aménager.

La situation de la cafétéria de la CAA de Nancy est à nouveau évoquée par le syndicat FO qui rappelle l'extrême dangerosité de cet espace.

FO a déjà fait part de son inquiétude, l'utilisation actuelle de la cafétéria présente de graves risques en matière d'évacuation incendie.

FO avait d'ailleurs demandé par courrier à Mme la secrétaire générale la fermeture de ce local et l'octroi de tickets-restaurant à titre provisoire. Aucune suite n'a été donnée et les travaux de relogement dans les anciennes écuries n'ont toujours pas commencé.

Pour le TA de Toulouse, FO préconise des travaux de peinture au 2^{ème} et 3^{ème} étage et la rénovation tant attendue de l'accueil, l'état général des locaux de cette juridiction est très vétuste.

Le Conseil d'Etat explique que les appels d'offre sont souvent infructueux, comme c'est le cas justement dans la région de Toulouse.

Pour le TA de Nantes, le chef de juridiction a donné son accord à l'arrivée de nouveaux magistrats, même s'il manque des bureaux pour les accueillir. Il est possible de réaménager certains espaces, de trouver des solutions provisoires en termes d'occupation des bureaux en attendant les travaux.

Etat d'avancement des mesures de sûreté :

Alors que le Conseil d'Etat a investi massivement dans les équipements permettant d'améliorer la sûreté des juridictions, il n'en demeure pas moins que les conditions d'accès durant les week-ends restent préoccupantes : travailleur isolé, porte d'entrée non fermée après un passage, alarme qui n'a pas été remise en route ...

FO précise que cette question n'est pas nouvelle, il faut la régler, diffuser une note claire à tous les tribunaux et mettre un terme à toutes ces situations dangereuses pour les personnels, qui de plus, sont localement appréhendées de manière très diverse.

3/ Bilan sur les accidents de travail :

28 accidents sont survenus pendant la période du 1^{er} mai 2018 au 30 septembre 2018, soit 13 accidents de trajets et 15 accidents de service. Nous devons tous rester vigilants et respecter les consignes de sécurité, en particulier s'agissant du risque de chute dans les escaliers, principale cause des accidents de service.

C'est pourquoi, à la demande des organisations syndicales, le Conseil d'Etat a diffusé le 30 octobre, une note sur la prévention des accidents de service et les risques de chute.

4/ Bilan et perspectives des interventions de la direction des systèmes d'information du Conseil d'Etat :

Déploiement Télérecours-citoyen :

L'expérimentation sur les 3 sites pilotes prendra fin le 30/11/2018 avec la généralisation de l'application à cette même date. Les référents viennent d'être formés par le CFJA.

L'application mise à disposition va continuer à évoluer progressivement (jusqu'en avril 2019) et il reste à finaliser la fonctionnalité d'un renvoi de requête d'un TA à un autre, probablement possible courant janvier 2019.

La mise en place des kiosques dans les sites pilotes est un échec, ils sont sous-utilisés, donc il n'y aura pas de nouvelles installations de kiosque.

Il y a eu 412 requêtes déposées par Télérecours-citoyen, essentiellement dans le cadre du contentieux de la fonction publique et de la police administrative.

Peu d'appels recensés par le service support (109 au total) ce qui permet d'envisager une mise en œuvre générale plutôt sereine.

Expérimentation du 3^{ème} écran :

C'est à la CAA de Bordeaux que des magistrats ont expérimenté l'utilisation d'un 3^{ème} écran.

Le bilan est largement positif, la consultation multiples de nombreux documents étant appréciée et il n'y aurait pas de fatigue visuelle supplémentaire. En revanche, il faut être très vigilant sur le choix des matériels : choix des écrans et des mobiliers pour respecter une bonne ergonomie du poste de travail.

FO demande à ce que d'autres sites puissent également tester les 3èmes écrans.

Le Conseil d'Etat répond que le principe retenu est celui du volontariat, il n'y a aucune obligation à travailler sur 3 écrans. Il sera donc répondu progressivement aux demandes formulées par les magistrats qui souhaiteraient être dotés d'un 3^{ème} écran.

Le docteur Bami propose d'accompagner lors de chaque installation d'un 3^{ème} écran, les utilisateurs par un rappel préventif sur les troubles visuels et musculo-squelettiques.

8/ Médecine de prévention :

Le docteur Bami a présenté deux fiches, intitulées « télétravail et santé » et « les maladies infectieuses en milieu professionnel » que vous retrouverez prochainement sur le site intranet.

6/ Etat d'avancement des plans de prévention des risques psychosociaux :

Le point présenté fait état de situations très disparates, avec des diagnostics et plans d'action très hétérogènes d'une juridiction à l'autre. Ainsi, 5 juridictions n'ont pas encore de plan de prévention RPS et 10 ne l'ont pas encore finalisé.

Mme Bergeal estime que ce constat est préoccupant, l'opération ayant été lancée en 2015.

Elle souligne qu'elle est souvent alertée de graves difficultés qui existent dans certaines juridictions, uniquement par les organisations syndicales et jamais par les cellules locales RPS.

FO demande que les médecins de

prévention participent à ces cellules. Il est souhaitable également de renforcer la mobilisation et la sensibilisation aux RPS car il y a des agents de greffe qui sont en souffrance au travail.

A ce propos, la situation de la CAA de Bordeaux est évoquée : burn-out, nombre élevé des arrêts de maladie, climat de peur et de tension.

Mme Bergeal indique que dès lors que les organisations syndicales signalent de telles difficultés, le Conseil d'Etat les examine. Plus largement, une sensibilisation aux RPS durant les journées des chefs de juridiction et la réunion annuelle des greffiers en chef sera faite. D'autre part, la méthode d'élaboration des plans de prévention sera améliorée, en particulier par la réactivation du comité de suivi.

7/ Bilan de la rencontre annuelle des assistants de prévention des 16 et 17 octobre 2018 :

Le programme détaillé de ces deux journées a été présenté permettant d'aborder le rôle et les missions des assistants de prévention, à la fois de manière théorique et sous un angle plus pratique, lors de la 2^{ème} journée.

10 assistants de prévention sont nouvellement nommés.

A la demande de M. Ruiz, il est décidé de mettre à disposition des assistants de prévention une adresse « réseau », comme cela existe pour les documentalistes.

FO tient à souligner le rôle important des assistants de prévention qui sont devenus des acteurs majeurs en matière d'hygiène et de sécurité au travail. Le problème déjà soulevé de leur régime indemnitaire est à nouveau rappelé.

Mme Bergeal répond qu'avec le RIFSEEP, les primes ont été intégrées et soignées. Seul le CIA versé en décembre peut désormais permettre de compenser.

9/ Questions diverses :

Avancée des travaux sur le plan d'actions « égalité-diversité » :

Le comité de pilotage, réuni le 6 avril, a présenté le plan d'actions. Puis, les référents diversité ont été réunis le 15 octobre dernier. La liste des référents est consultable sur le site intranet. De plus, des formations sont prévues en novembre et décembre. Pour faciliter l'exercice des missions de ces référents, une lettre de mission va être prochainement adressée.

5/ Point sur la mise en œuvre du télétravail :

La circulaire du 23 février 2018 a défini les modalités d'application du télétravail dans les juridictions administratives. Il y a, à ce jour, 83 signatures de conventions d'autorisation accordées aux agents des greffes, 43 autres sont encore à l'étude et 8 refusées en l'état mais acceptées ensuite après modifications.

Les fonctions principalement éligibles sont celles des assistants du contentieux et des greffiers de chambre. Aucun refus pour raison de manque de matériel bureau-tique n'a été opposé.

Le syndicat FO qui est à l'initiative de la mise en œuvre du Télétravail au profit des personnels de greffe indique que d'autres demandes vont progressivement être présentées, comme cela ressort des visites sur les sites effectuées ces derniers mois. FO souligne que si rien ne s'oppose techniquement au télétravail (les liaisons VPN fonctionnent parfaitement), il semble toutefois que des agents ne disposent pas toujours des informations pour déposer leurs demandes et qu'il y a une résistance à autoriser les agents de catégorie C à télétravailler.

Mme Bergeal répond que la mise en œuvre est récente et qu'elle doit se poursuivre.

9/ Questions diverses :

Audiences CNDA à déployer à la CAA de Lyon et Nancy :

Mme Bergeal expose ce point. Les visio-audiences CNDA seront déployées dès le 1^{er} janvier 2019 sur deux sites : CAA de Lyon et CAA de Nancy. Cela est possible techniquement et l'objectif visé est double :

gagner en proximité pour les demandeurs d'asile (nombreux dans les secteurs de Lyon et Nancy). Ainsi, on rapproche le lieu de justice du lieu de domicile.

Désengorger la CNDA qui arrive à saturation, avec plus de 60 000 recours traités en 1 an.

L'équipement des salles d'audience des CAA de Lyon (1 salle) et Nancy (2 salles) est pris en charge par le Conseil d'Etat. Il est prévu 300 audiences annuelles pour Nancy et 200 audiences pour Lyon.

Si le travail d'audience, de préparation des rôles continuera à être fait par la CNDA, les personnels de greffe des CAA de Lyon et Nancy seront mis à contribution pour les audiences et l'accueil des avocats, des interprètes, des demandeurs d'asile et leurs familles.

Le Conseil d'Etat prévoit donc de renforcer les effectifs de greffe avec 3 agents (1 B, 1 C et 1 vacataire).

Pour assurer la sécurité, un vigile sera également présent de 7h45 à 19h00.

Mme Bergeal précise que ce système pourrait se diffuser dans d'autres cours et pour les TA dans le ressort duquel se trouve un centre de rétention.

Le syndicat FO estime que le renfort des effectifs est bien trop faible : 2 agents titulaires et un vacataire ne suffiront pas à absorber le surcroît d'activité. En effet, il y aura un impact réel sur le greffe puisqu'il sera fait appel aux greffiers d'audience locaux, par un système de rotation.

D'autre part, FO demande au Conseil d'Etat de réfléchir à d'autres pistes : par ex. une convention de mise à disposition des personnels du ministère de l'Intérieur, en particulier s'agissant du projet de visio-audiences avec les CRA, les volontaires au sein des greffes ne seront pas nombreux lorsque le CRA est situé à plus de 50 kms du tribunal (cas du TA de Melun et de Toulouse).

C'est pourquoi FO restera extrêmement vigilante et attentive sur ces nouvelles modalités d'organisation qui ne doivent pas conduire à dégrader les conditions de travail des personnels de greffe.

Point sur la lumière bleue des écrans à LED :

Le docteur Brami précise que les études actuelles n'ont pas démontré d'effets sur la rétine à l'exception de certaines professions du milieu du spectacle exposées à de très forts éclairages. Le docteur Brami va cependant remettre à jour la fiche d'information de 2016 afin de lever les inquiétudes.

Prévention du risque routier :

Des sessions de formation au risque routier sont organisées pour les chauffeurs du Conseil d'Etat, elles seront donc bientôt déclinées en juridiction et propo-

10/ Calendrier : Prochaines visites du CHSCT :

Tribunal administratif de Pau : le 7 février 2019

Tribunal administratif de Nantes : le 15 mai 2019

Cour administrative d'appel de Nantes : le 16 mai 2019

Date du prochain CHSCT : le 21 mars 2019.

*du 30 novembre au 6 décembre 2018,
je soutiens un syndicat qui me ressemble ,
je « clic » FSMI FO*



Un syndicat libre et moderne,

un syndicat qui se bat au présent pour garantir votre avenir !!!